

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Elan France Bear

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0000400434

Objectifs et politique d'investissement

Elan France Bear est un FIA nourricier de l'OPC maître R-co Sérénité PEA Part C. Un OPC nourricier est un OPC investi dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification d'OPC maître. Les rendements offerts par l'OPC nourricier seront très semblables à ceux offerts par l'OPC maître. L'OPC nourricier aura une performance inférieure à celle de L'OPC maître en raison de ses propres frais de gestion.

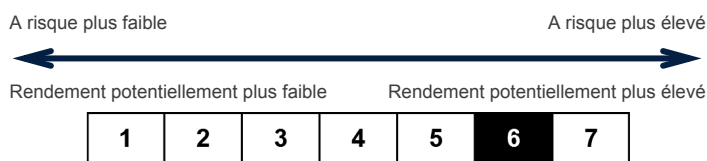
L'objectif de gestion du FIA nourricier, différent de celui de son OPCVM maître est d'obtenir, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire et via l'utilisation d'instruments financiers à terme, une performance comparable à l'indicateur de référence CAC 40® Short (Code Bloomberg : CACSH) quelle que soit son évolution, en étant investi dans son FCP maître, le FCP R-co Sérénité PEA, et exposé au CAC 40 via des instruments hors-bilan. Le FIA nourricier investit en permanence et en totalité dans les parts C de son FCP maître, le FCP R-co Sérénité PEA et à titre accessoire en liquidités. Il est à ce titre rappelé que le FCP R-co Sérénité PEA investit à hauteur de 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA et utilise des contrats d'échange (swap de performance) négociés de gré à gré afin d'échanger la performance des marchés actions contre celle des marchés monétaires, et de réduire le risque action du portefeuille à 10% maximum.

Afin de poursuivre son objectif de gestion, le FIA peut exposer et/ou couvrir son portefeuille en intervenant sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de performance sur indice, marché des futures et options sur actions ou indices). L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition hors-bilan, ne dépassera pas 105 %. Le FCP pourra également avoir recours à des emprunts de titres jusqu'à 10% de l'actif du fonds, qui seront réalisés conformément au Code Monétaire et Financier. Ils interviendront, le cas échéant, dans le cadre de l'utilisation des instruments dérivés négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 10h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète son positionnement sur le marché des actions françaises.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de contrepartie :** Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille. Dans le cas d'Elan France Bear, les investisseurs sont inversement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau sur lequel porte la stratégie de vente à découvert. Le réajustement quotidien de l'indice de référence signifie que, sur une période supérieure à un jour, la performance totale du FIA se sera pas égale à l'inverse de la performance de l'indice vendu à découvert sur cette même période.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	4,50%

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,15%
--------------------------------------	-------

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

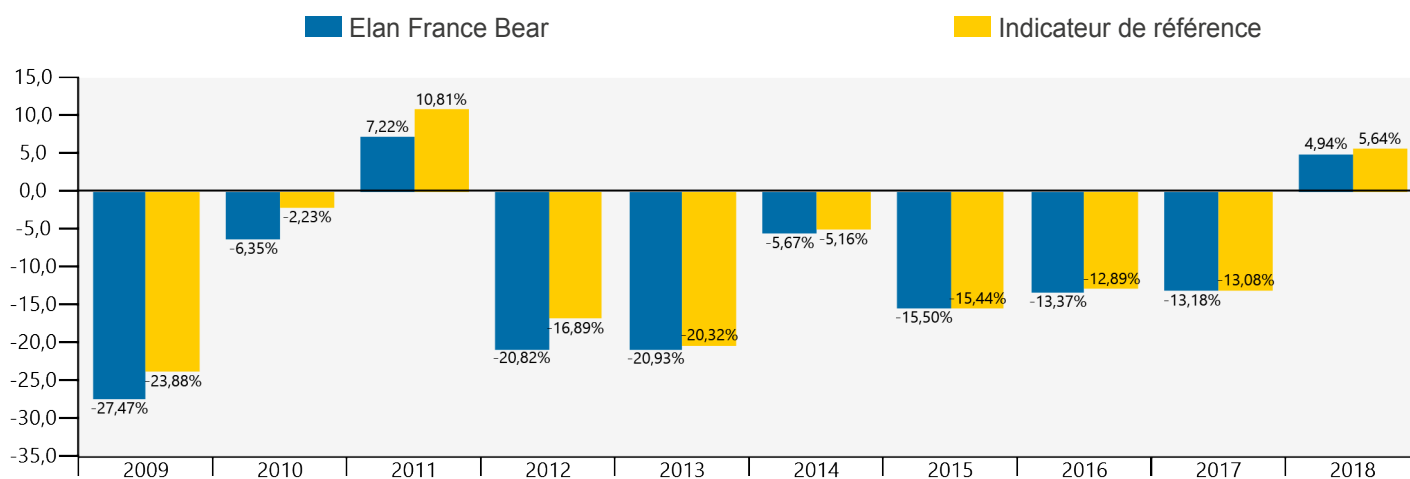
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce FIA a été créé en 1989.

La Part a été créée le 26/05/1989.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

Indicateur de référence :

. de la création au 13-02-13 : Cac 40® inversé

. à partir du 13-02-13 : CAC 40® Short

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com
Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08 février 2019.